

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020
Salle du Conseil - Mairie de La Morte**

Sur convocation du 04 août 2020
La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme Monique FAIVRE, M. LEGRAND Yves, Mme VEUJOZ Patricia, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, M. MASSON Julien

Sont absents et excusés : M. JOSSINET Fabien, Mme GIRARDEY Stéphanie

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative n°2 Budget communal – Virement de crédits

Monsieur Raymond MASLO, maire, rappelle qu'il convient de procéder à une régularisation de compte à compte.

Il propose les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installat°		630.75 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		630.75 €
D 2128 : Autres agenc. et aménag.	630.75 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	630.75 €	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Tarification cantine et services périscolaires année 2020/2021

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°2019/07/07 du conseil municipal du 1er juillet 2019, fixant la tarification pour la cantine scolaire pour l'année 2019/2020.

Il propose de maintenir le tarif du repas à 6 € par enfant, pour l'année scolaire 2020/2021.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°2019/07/08 du conseil municipal du 1er juillet 2019, fixant la tarification pour les services périscolaires pour l'année 2019/2020.

Il propose le maintien des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021, soit :

- 1,00 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux inférieurs à 350,
- 1,50 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux entre 351 et 450,
- 2,00 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux supérieurs à 450.

Toute heure commencée sera facturée.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Prise en charge repas des agents de restauration

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité de service qui impose aux agents techniques en charge de la cantine scolaire de prendre leurs repas sur place.

Il propose que la commune prenne à sa charge les repas de ces deux agents à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 06 juillet 2021.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Tarifs ski de fond - Approbation

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Tarif coupe affouagère 2020

Monsieur Le Maire rappelle que le code forestier précise le mode de partage des coupes d'affouages, un tarif doit être fixé par l'assemblée pour les retraits.

Considérant qu'il existe un règlement relatif aux coupes pour 2020, il convient de fixer un tarif forfaitaire par coupe sur la commune.

Il propose de fixer le tarif du lot de coupe d'affouage à 30,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Les personnes intéressées par une coupe affouagère et remplissant les modalités d'attribution (cf. règlement d'affouage publié et affiché en mairie), sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat jusqu'au 4 septembre 2020.

Le tirage au sort des lots d'affouage aura lieu en mairie le samedi 5 septembre à 9h30.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : Travaux ONF - Demande de subvention dispositif Sylv'ACCTES Rhône-Alpes

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée les travaux engagés auprès de l'ONF pour le nettoyage et le dégagement de semis de la plantation de mélèzes sur la forêt communale, ainsi que pour la plantation de sapins.

Il propose de l'autoriser dans le cadre du dispositif SYL'ACCTES à solliciter :

- * Une subvention pour des travaux de nettoyage, dégagement de semis d'une plantation de mélèzes en forêt communale prévus pour l'exercice 2020 (2 passages). Plantation effectuée en 2018 et 2019 à la suite de la tempête de 2012.

Ces travaux sont à effectuer dans la parcelle 2 sur une surface de 1,3 ha pour un montant estimé à 2 570,46 € HT

La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 1 028,18 €

- * Une subvention pour des travaux de plantation de sapins (enrichissement) avec protection contre le gibier.

Ces travaux sont à effectuer dans la parcelle 9 sur une surface de 6Ha pour un montant estimé de 5 643,00 € HT

La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 2 257,20 €

Le total du montant des subventions demandées est de 3 285,38 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 8 : Cycle piscine - Convention de transport avec la commune de Nantes-en-Rattier

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que les élèves de la commune de La Morte et de Nantes-en-Rattier participeront à un cycle piscine de 6 séances à la piscine Aqua Mira de La Mure, du 11 septembre 2020 au 16 octobre 2020, en utilisant le même véhicule afin de faire des économies.

Il indique à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de transport, qui permette aux élèves des deux communes de se rendre sur les lieux de l'activité. La commune de La Morte prendra à sa charge les coûts de transport et la commune de Nantes-en-Rattier remboursera la commune de La Morte selon convention jointe.

Il propose de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette convention.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : Service urbanisme de la Communauté de Communes de la Matheysine – Désignation de représentants

Monsieur le Maire, rappelle la convention signée avec le service autorisation droit des sols de la Communauté de communes de la Matheysine.

Il indique qu'il est nécessaire de désigner deux représentants de la commune qui feront office de référents auprès du service ADS de la Communauté de Communes.

Il propose de désigner Monsieur Yves LEGRAND et Madame Monique FAIVRE.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : SCIC Petite Enfance - Désignation d'un représentant dans le collège des communes siège

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de nommer un élu de la commune en tant que représentant dans le collège des communes siège.

Il propose la nomination de Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : CCAS – Détermination du nombre de membres au conseil d'administration et désignation de représentants extérieurs

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut pas être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisque une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par arrêté du maire.

Il rappelle à l'assemblée la délibération n°2020/05/ELEC/07 en date du 28 mai 2020 désignant quatre membres élus au sein du conseil municipal : Mesdames Marie-Noëlle DUCHAMP, Stéphanie GIRARDEY, Patricia VEUJOZ et Monique FAIVRE.

Il propose de désigner par arrêté municipal quatre membres extérieurs : Mesdames Cathy BERAS, Brigitte ANTONANZAS, Martine NEYRAUD et Monsieur Hubert GUILLEMAIN

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : Renouvellement contrat d'agent technique – Autorisation de signature

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°2019/10/17 du 01/10/2019, créant un poste d'agent technique à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité et propose de renouveler ce contrat de 28 heures hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 2 septembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Régime indemnitaire – Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Point travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- * les études pour les travaux de zonage d'assainissement et de raccordement à l'assainissement collectif du hameau de Chabotte,
- * les projets de travaux éclairage public - phase 4 (lampadaires sur le hameau de Chabotte) et l'enfouissement des lignes basse-tension à l'entrée de station, côté La Mure.
Il précise que des réunions préparatoires sont prévues pour septembre 2020,
- * les dossiers de demandes de subventions pour le financement et l'implantation de séparateurs de voirie avec jardinières, et de ralentisseurs sur la voie départementale en agglomération.

Informations au conseil :

Il est rappelé l'obligation de tenir les animaux domestiques en laisse sur la voie publique.
Un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et des chats viendra réglementer et sanctionner le cas échéant les contrevenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à La Morte, le 14 août 2020

La Secrétaire de séance
Marie-Noëlle DUCHAMP

Le Maire
Raymond MASLO

